



Augmentation d un loyer commercial

Par **gaby58**, le **12/04/2021** à **18:05**

Bonjour,

j'ai un locataire ayant un Renouvellement bail commercial en date du 01 Avril 2005 pour une période de 9 ans (donc jusqu'au 31/03/2014) en juillet 2020 j'ai reçu une demande de renouvellement de bail , j'ai bien sur répondu dans les 3 mois par voie d huissier mon accord avec mes nouvelles conditions prix et modalités.

A la suite de cela mon locataire m'a envoyé des lettres A.R pour me faire une contre proposition de PRIX que je n'ai pas accepté (car je trouve que j'ai minimisé le prix du loyer dans ma demande) et j'ai proposé afin d'être conciliant que le montant du nouveau loyer ne commence qu'au 01 janvier 2021.

Ai je le droit de lui appliquer cette nouvelle augmentation au 01/ 01/2021 ?

Ou d'être obligé de passer par une injonction via un expert ?

MERCI d'avance de votre réponse . Bien à vous

Par **gaby58**, le **12/04/2021** à **19:55**

Bonsoir

et merci de votre réponse mais concernant l' augmentation; du loyer le bail ayant plus que 12 ans le dé plafonnement est acquis?

Cordialement

Par **gaby58**, le **12/04/2021** à **20:23**

merci

bonne soirée